

Par courriel

Québec, le 7 octobre 2013

Monsieur François Biron
Directeur de projet
Mine Arnaud inc.
555, boulevard René Lévesque Ouest, bureau 500
Montréal Québec H2Z 1B1

Objet : Questions de la commission du BAPE du 7 octobre 2013 concernant le projet
Mine Arnaud (DQ34)

Monsieur,

À la suite de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Vous trouverez en annexe la série de questions. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour la remise de ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.

Annexe de questions du 7 octobre

- Selon les modèles de tableaux suivants, veuillez fournir à la commission les données ci-dessous pour la durée totale d'exploitation de la mine en fonction des OER et de la concentration moyenne acceptable de la Directive 019.

Élément	OER	Année 1			Année 2..	..Dernière année	Charge totale à l'effluent pour toute la durée d'exploitation (kg)
	Conc.calculée pour les OER (mg/L)	Débit de rejet de l'effluent (m ³ /s) /(m ³ /j)	Débit moy. Résultant du ruisseau Clet (m ³ /s) /(m ³ /j)	Charge à l'effluent (kg/an)			
Azote							
Nitrate							
Nitrite							
Phosphore							
MES							
Arsenic							
Cuivre							
Fer							
Manganèse							
Mercur							
Nickel							
Plomb							
Titane							
Uranium							
Vanadium							
Zinc							

Élément	Directive 019	Année 1				Année 2..	..Dernière année	Charge totale à l'effluent pour toute la durée d'exploitation (kg)
	Conc. moy. acceptable Directive 019 (mg/L)	Débit de rejet de l'effluent (m ³ /s) /(m ³ /j)		Débit moy. Résultant du ruisseau Clet (m ³ /s) /(m ³ /j)		Charge à l'effluent (kg/an)		
Azote								
Nitrate								
Nitrite								
Phosphore								
MES								
Arsenic								
Cuivre								
Fer								
Manganèse								
Mercurure								
Nickel								
Plomb								
Titane								
Uranium								
Vanadium								
Zinc								

- À quelle date l'étude de faisabilité sera-t-elle complétée?
- Pour le minerai haute teneur, le minerai basse teneur, le stérile, la magnétite titanifère et le mort terrain, veuillez fournir sous forme graphique (réf. p. 131 du 43-101) ou de tableau :
 - le taux d'extraction journalier maximum prévu pour chaque année d'exploitation de la mine, et ce, pour la durée totale des activités de la mine;
 - le taux d'extraction annuel maximum prévu pour chaque année d'exploitation de la mine, et ce, pour la durée totale des activités de la mine
- Quel est le % en P_2O_5 du minerai à basse teneur
- Quelle serait la moyenne par jour et par année de concentré à 40 % P_2O_5 et de résidus de flottation produits lors de l'exploitation de la mine?
- Comment Mine Arnaud définit-elle la qualité de la roche phosphatée? Est-ce une combinaison de la pureté et de la concentration en phosphore? Et à quel marché s'adresse spécifiquement une telle qualité de roche phosphatée ?
- Existe-t-il un ou des règlements nationaux ou internationaux exigeant l'utilisation exclusive de roche phosphatée d'une pureté équivalente à celle de Mine Arnaud? Si oui, pourriez-vous les présenter brièvement ?
- Quels sont les pays qui exigent désormais exclusivement de la roche phosphatée d'une pureté équivalente à celle de Mine Arnaud? Et quels sont leurs besoins en phosphore pour les trente prochaines années ?
- Dans le DA 33, en réponse à la question de l'évolution des dimensions (épaisseur) des parcs à résidus dans le temps, la commission aimerait y voir ajouté l'évolution de la halde à stérile et du (des) sites de minerai à basse teneur. Veuillez fournir ces informations pour toute la durée d'exploitation.